



Vertical

1. Texte juridique définissant l'organisation institutionnelle d'un pays.
2. Pouvoir chargé de s'assurer de l'application des lois.
3. Système politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple.
4. Possibilité d'agir sans contraintes.

Horizontal

5. Individu jouissant de ses droits politiques.
6. Terme désignant l'ensemble des publications périodiques, essentiellement les journaux quotidiens.
7. Règle juridique.